

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 È 26 DI MARZU DI U 2021
25 ET 26 MARS 2021

2021/O1/021

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GHIONGA
AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »**

OBJET : I soldi corsi.

Monsieur le Conseiller, Mon Cher Pierre,

Avant de répondre précisément à votre question je vais au moins vous rassurer sur un point : vos sens ne sont pas atteints ou en tous les cas pas autant que vous le suggérez et vous avez raison de dire que ladite monnaie locale n'est pas en circulation.

Plus sérieusement merci pour cette question qui me permet de préciser un certain nombre de choses quant à « I soldi corsi ».

La monnaie locale complémentaire est en effet un marqueur local important de toute politique publique en matière économique, dès lors qu'elle entend comme celle que nous conduisons, revaloriser l'activité économique de proximité.

Il ne vous a d'ailleurs pas échappé que le principe même du recours à une monnaie locale est inscrit dans le PADDUC, vous l'avez rappelé, telle qu'exprimé à l'époque, avec une monnaie présente sur l'ensemble du territoire insulaire.

Je reconnais naturellement que, sollicité à l'époque par une association locale, nous avons envisagé et même programmé dans les termes que vous avez pour partie rappelés, de soutenir cette initiative à titre expérimental.

Il y a eu deux phases :

- Premièrement, les conditions de sécurité technique, juridique et économique n'ont malheureusement, à l'époque, pu être réunies. Il ne nous a donc pas semblé opportun de poursuivre l'expérience. Mais je veux quand même insister sur un point qui n'est pas explicitement mentionné dans votre question, mais qui me paraît fondamental, c'est que nous n'avons pas, pour notre part, engagé un centime d'argent public dans cette initiative et nous avons même voulu privilégier une voie plus sécurisée et donc qui aurait, peut-être, si elle avait été poursuivie, conduit notre Collectivité à prendre un certain nombre de risques. Cela n'a pas été le cas ni juridiquement, ni financièrement.

Vous n'êtes pas sans savoir d'ailleurs qu'une monnaie locale, ce n'est pas seulement émettre des billets, comme vous en avez parlé, c'est aussi respecter un certain nombre de contraintes que le législateur et le gouvernement ont considérablement renforcées afin d'éviter toute dérive.

D'ailleurs lorsque vous citez la quarantaine de monnaies locales mises en services depuis quelques années, vous omettez, cher ami, de préciser combien d'entre elles restent encore actives. Et la réponse, malheureusement est plus proche de 4 ou 5 que des 40 de l'époque.

En application des dispositions du code monétaire et financier, seules certaines structures peuvent donc mettre en place une monnaie locale. Il s'agit, je le précise, à toutes fins utiles, de personnes morales de droit privé ayant, pour seul objet social, la diffusion de cette unité de change, des associations ou fondations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant inscrit la diffusion d'une telle monnaie et pouvant se lancer donc dans la création d'une unité de change locale.

Il y a une deuxième phase avec des entreprises, des supports de toute nature qui nous ont également proposé un certain nombre de dossiers et notamment avec des monnaies numériques et virtuelles sur le modèle, dirons-nous, assez approchant du SARDEX qui fonctionne bien chez nos homologues et voisins de Sardaigne.

Face à la multiplicité de ces initiatives que nous avons toutes considérées, avec un égal intérêt, nous avons décidé, conformément au modèle mis en œuvre à l'époque du PADDUC et adopté par votre Assemblée, auquel bien sûr l'ADEC que je préside reste très attaché, de revenir à une logique simple et qui sera validée, espérons-le avant la fin de cette mandature. Celle et je vous y rends attentifs, d'un marché public nous permettant de sélectionner un ou plusieurs candidats chargés de mettre en œuvre cette monnaie locale complémentaire.

Ce dispositif serait ainsi piloté par notre Collectivité, ce qui éviterait une non-maîtrise de la stratégie que nous entendons globalement poursuivre.

Terminer en disant donc, et je le redis car c'est fondamental, que nous n'avons pas engagé un euro d'argent public, que nous avons évité, je le crois, un certain nombre de difficultés à notre Collectivité et singulièrement à l'ADEC, que nous resterons attachés à ce principe de monnaie locale complémentaire, même si la crise étant passée par là, je vous le concède volontiers, l'ordre des priorités n'est plus tout à fait le même.

D'ailleurs sous le contrôle de Nanette Maupertuis, vous dire également que lorsqu'il nous est arrivé le panel des mesures mobilisables dans le cadre du plan Salvezza nous avons, et d'un commun accord, rejeté la monnaie locale car considérant que la priorité n'est clairement plus à ça. Face à une économie en crise systémique et profonde, il fallait déployer d'autres niveaux de réponse que ceux que l'on peut se permettre en temps économiques un peu plus cléments. Mais nous n'y renonçons pas pour autant et reviendrons donc sous la forme de ce marché public de façon à en garder la maîtrise tout en faisant en sorte que chaque euro d'argent public, et là, je ne parle pas de monnaie locale, mais d'euro générique, soit dépensé utilement et dans l'intérêt de relocaliser de l'activité, et de la production à l'échelle insulaire.

Je vous remercie.